Envoyé en préfecture le 03/10/2026
Reçu en préfecture le 03/10/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20261001-0101102026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 01 10 2026

L'an deux mil vingt-six le1er octobre à dix-neuf heure le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme LUCAS Isabelle est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION 01 01 10 2026 :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de MERLEAC, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, doit procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement. Ces modifications visent à réallouer les ressources disponibles afin de répondre aux besoins opérationnels identifiés, tout en garantissant l'équilibre budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal relative au vote du budget principal pour l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le budget principal pour ajuster les crédits en section d'investissement ;

CONSIDÉRANT que les crédits ouverts aux comptes concernés sont insuffisants pour couvrir les besoins identifiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 03/10/2026
Reçu en préfecture le 03/10/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20261001-0101102026-DE

Article 1 : Modifie le budget principal de la commune de MERLEAC en section d'investissement comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 231 – Immobilisations corporelles en cours	27 125 €	
Compte 1641 – Emprunts en euros		26 100 €
Compte 165 – dépôts et cautionnement reçu		850 €
Compte 2051 – Concessions et droits similaires		175 €

Article 2 : Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre la présente décision modificative et à engager les dépenses correspondantes.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme

Madame Le Maire

MAIRIE DE MERLEAC
22 (Côtes-d'Armor)

Madame La Secrétaire